

Votants : 95

Convocation du Conseil de Communauté :

le 16 novembre 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 27 novembre 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 26 novembre 2012

FINANCES– BUDGET PRIMITIF 2013 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOUR, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Daniel DULLIN, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Michel GENDREAU, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Pascal DUFORESTEL à Alain PIVETEAU, Brigitte COMPETISSA à Philippe REY, Gilbert GOLAZ à Marie-Christelle BOUCHERY, Alain BAUDIN à Sylvette RIMBAUD, Pilar BAUDIN à Jean-Louis SIMON, Georges BERDOLET à Danielle NICORA, Annie COUTUREAU à Jacques TAPIN, Annick DEFAYE à Michel GENDREAU, Jean-Pierre GAILLARD à Chantal BARRE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Véronique HENIN-FERRER à Bernard RAIMOND, Anne LABBE à Josiane METAYER, Patrice LAPLACE à Françoise TALBOT, Nicolas MARJAULT à Julie BIRET, Germain MEHL à Gilbert BARANGER, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Christophe POIRIER à Denis THOMMEROT, Claire RICHECOEUR à Monique SAGOT, Jean-Claude SUREAU à Patrick DELAUNAY

Titulaires absents suppléés :

Alain SAUVIAC par Daniel DULLIN

Titulaires absents :

Robert GOUSSEAU, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Aurélien MANSART

Titulaires absents excusés :

Pascal DUFORESTEL, Brigitte COMPETISSA, Gilbert GOLAZ, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GRELIER, Véronique HENIN-FERRER, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Delphine PAGE, Christophe POIRIER, Claire RICHECOEUR, Jean-Claude SUREAU

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

PREFECTURE DEUX-SEVRES

- 3 DEC. 2012

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 26 NOVEMBRE 2012

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2013 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame **Geneviève GAILLARD**, Présidente, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Vu :

- L'article L 2312-1 du CGCT selon lequel, dans les EPIC de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil de Communauté sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, et dans les conditions fixées par son règlement intérieur.

Ce débat constitue une formalité substantielle en l'absence de laquelle la délibération serait entachée d'illégalité.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai, même dans un délai très court avant l'examen du budget, il n'est pas expressément prévu de vote.

Considérant que :

- Le vote du Budget Primitif 2013 aura lieu le 17 décembre 2012,
- Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, mais il donne néanmoins lieu à une délibération attestant de sa tenue.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Valider la tenue de ce débat.

Le conseil valide la tenue du débat.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
Geneviève GAILLARD

Présidente



PREFECTURE DEUX-SEVRES

- 3 DEC. 2012

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Communauté d'Agglomération de Niort (CAN)

(un projet de budget conciliant réalisme et volontarisme)

I. Eléments de contexte

1. Le contexte national

L'élaboration du projet de budget 2013 de la CAN est fortement marquée, à l'instar de l'année 2012, par les multiples effets d'une crise économique structurelle, frappant, depuis la fin de la décennie 2000, l'Europe et au-delà, l'ensemble des pays du monde. A cet égard, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, comme toutes les collectivités locales, sont, notamment, confrontées, du fait d'incertitudes persistantes quant à l'organisation du système financier français et européen, et d'un environnement économique en profonde mutation, à un renchérissement, parmi bien d'autres aspects, du coût des prêts de court, moyen ou long terme. La création, récemment décidée par le Gouvernement, d'une Banque publique d'investissement, visant à soutenir les dynamiques de développement régionales et locales, pourrait ouvrir des perspectives encourageantes.

Le Président de la République a, par ailleurs, récemment présenté les quatre grands principes orientant la prochaine étape de décentralisation, objet, en début d'année 2013, d'un nouveau projet de Loi.

Il s'agira dans ce cadre :

- de réaffirmer la nécessité d'entretenir une réelle confiance entre les territoires et l'Etat au travers de l'installation d'un Haut Conseil des Territoires (HTC), appelé à être saisi sur toute disposition qui intéresse les collectivités locales, bénéficiant d'un droit à l'expérimentation,
- de clarifier la répartition des compétences entre les différentes collectivités locales afin d'éviter les « doublons » et de rendre plus lisible la déclinaison des politiques publiques locales,

- de mettre en place un pacte de gouvernance territoriale et tout particulièrement en direction des pôles urbains, dont les relations avec les Régions devront être solidifiées,
- de renforcer la vivacité de la démocratie locale en confirmant, parmi d'autres mesures, que les conseillers communautaires seraient élus, lors des élections municipales de 2014, par un système de fléchage.

Au-delà de ces orientations majeures, l'Etat souhaite renouveler le pacte financier le liant aux collectivités territoriales afin d'adapter les règles des finances locales à deux objectifs :

- le redressement des comptes publics dans un contexte de grande fragilité économique,
- la recherche d'une simplification, compatible avec la dynamique des compétences à assumer et des dépenses afférentes à allouer.

Dans un cadre contraint, l'Etat a bâti, en tout état de cause, son propre budget 2013 sur les données suivantes :

- un taux d'inflation de 1,8%,
- une prévision de taux de croissance du PIB de 0,8%,
- un déficit budgétaire représentant 3% du PIB (soit un endettement public de 91% du PIB),
- une stabilisation en valeur des dotations attribuées aux collectivités locales en 2013 (mais baisse en volume du fait de l'inflation) puis diminution en 2014 et 2015 de 750 M€ par an (-1,5%) dans le cadre du pacte de confiance et de solidarité,
- une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives estimée comme l'an passé à 1,8 %,
- gel du point d'indice de la fonction publique.

2. Le contexte territorial

Le dernier numéro de Décimal¹, produit par l'INSEE Poitou-Charentes, décrit les effets de la crise économique mondiale sur les évolutions de l'activité et de l'emploi au sein de notre région. Au cours de la période, couvrant le second trimestre 2008 jusqu'au troisième trimestre 2009, l'emploi a reculé de 4,8% en Poitou-Charentes. Entre « ruptures et continuités » des années précédentes et en dépit des politiques déployées par les collectivités locales, notre industrie régionale a effectivement souffert, tandis que le secteur du commerce et la construction rencontre des difficultés après des années plus « fastes ». En ce début de décennie 2010, notre région a vu, par ailleurs, se développer une tendance à la flexibilité dans l'organisation des emplois proposés. Alors qu'un tiers des emplois supprimés pendant les moments forts de la crise mondiale ont été recréés, l'INSEE insiste sur le constat d'une conjoncture plus qu'incertaine depuis mi 2011.

Ce contexte économique fragile concerne aussi notre territoire...

La fin de l'année 2012 se caractérise, au sein du bassin de vie niortais, comme dans bon nombre de zones d'emplois et d'activités, par un réel climat d'incertitude, qui plus est, dans un contexte de concurrence économique exacerbée ; une visibilité faible se traduisant, notamment, par des carnets de commande très courts pour nos PME-PMI et par un fort sentiment d'inquiétude quant à l'évolution des investissements des entreprises (ralentissement constaté depuis la fin de

¹ Cf. sur ce point à Décimal, Insee Poitou-Charentes, La crise en Poitou-Charentes : entre ruptures et continuités, n° 320, Octobre 2012

l'année 2011) et du secteur public (les collectivités locales disposant en ce domaine d'un vrai levier pour soutenir l'activité locale) ainsi que de la consommation des ménages. Soulignons, par ailleurs, qu'au second trimestre 2012, les jeunes (+ 13 % par rapport à 2011) et les plus de 50 ans (+ 16,2 %) sont les catégories les plus touchées par le chômage² ; l'augmentation du nombre des demandeurs d'emplois chez les plus jeunes pourrait être liée, pour partie, à une tendance à la diminution du recours à l'intérim par les entreprises.

...même si celui-ci oppose une réelle résistance à la crise

En dépit de cette conjoncture ambiante, la structure spécifique de l'activité économique de notre agglomération, maintes fois mise en évidence, demeure, en effet, une force pour notre territoire, au travers notamment :

- de la place occupée, en tout premier lieu, par l'économie sociale et solidaire, de la mobilisation des acteurs en ce domaine et de la concentration des sièges des Mutuelles et d'Assurances,
- d'un tissu de PME-PMI particulièrement développé,
- de pôles commerciaux dynamiques regroupant les grandes enseignes et le commerce de détail,
- d'un important secteur tertiaire et d'activités de services,
- des filières d'enseignement supérieur en résonance avec les spécificités économiques locales.

Les analyses, sur longue période, ont effectivement montré que notre territoire a enregistré entre 2000 et 2010 :

- une augmentation significative de la part des emplois dits « métropolitains » (cadres de gestion et professions intellectuelles supérieures) -une particularité de notre agglomération-, comparable, à ce titre, à une structure d'emplois de grandes métropoles-,
- un accroissement du nombre d'emplois de plus de 15 %.

La note de conjoncture départementale de juillet 2012 de la Chambre de Commerce et d'Industrie soulignait plus précisément :

- la progression à l'export de différents secteurs d'activités (matériel électrique ou encore produits de la construction aéronautique),
- le bon niveau d'activité des « SSII » de notre territoire, en contrat de prestation avec les Mutuelles,
- les projets (ou réalisations) de construction de nouveaux ensembles commerciaux sur notre agglomération.

Autant d'éléments positifs, encourageant très fortement notre communauté à poursuivre ses efforts dans le cadre d'un projet de budget :

- tenant compte de ces singularités territoriales et des enjeux de politiques publiques qui en découlent ;
- consolidant les dynamiques économiques de notre territoire afin, en ces temps de crise, de soutenir son développement ;
- préparant l'avenir à travers un niveau d'investissement public significatif, condition nécessaire pour favoriser la création d'activités sur notre territoire ;
- mettant en place les conditions favorables à l'accueil de nouveaux investissements ;
- renforçant la cohésion sociale par le biais de politiques d'accompagnement en direction des publics les plus en difficulté.

² A noter cependant que le taux de chômage dans le Département des Deux-Sèvres est de 7,7 % au second trimestre 2012, soit un taux inférieur à la moyenne régionale (9,4 %) et nationale (9,7%).

I. Le cadre budgétaire

La préparation du budget de la CAN pour 2013 s'inscrit dans une démarche prospective avec la déclinaison de plans de financement prévisionnels par projets. Elle intègre la baisse globale des concours de l'Etat et le gel en volume de l'enveloppe normée (DGF hors compensations et dégrèvements de fiscalité) et l'incidence du nouveau panier fiscal des intercommunalités qui compte, depuis 2011, sept ressources différentes. Si quatre d'entre elles proviennent des impôts économiques, les communautés perçoivent désormais une part importante des recettes fiscales des ménages (40% de l'impôt direct).

Le projet de budget 2013 traduit la volonté de la CAN :

- de poursuivre son engagement en faveur des priorités de son projet de territoire 2011-2014,
- de maintenir l'actuel pacte financier ;
- d'approfondir nos compétences actuelles, en recherchant, chaque fois que possible une gestion mutualisée des services ;
- de préserver un niveau d'autofinancement significatif et ce, d'autant plus, que l'offre de financement bancaire se resserre (en particulier les emprunts à taux longs), impactant l'équilibre des programmes d'investissement ;
- de poursuivre la réflexion sur l'extension du champ des compétences afin de préparer le territoire aux enjeux de demain.

Ajoutons que l'encours de la dette, tous budgets confondus, serait estimé au 31 décembre 2012 à 70 M€ hors dette récupérable.

Les choix budgétaires ont été déclinés au travers de politiques publiques territoriales, dans le respect des principes suivants :

- une faible évolution des recettes fiscales
- une évolution contenue des charges de fonctionnement s'appuyant notamment sur une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

1. Les perspectives budgétaires 2013 du budget principal

• Les perspectives de recettes

En matière de recettes fiscales, il est à noter :

- une absence de hausse des taux de fiscalité pour les ménages et une augmentation pour la CFE de +0,2% du fait des variations des taxes ménages, (l'augmentation que nous avons mis en réserve en 2011 (soit 6,61%) ne peut être encore actionnée compte tenu du contentieux porté par l'Etat devant le Tribunal Administratif).
- une augmentation des bases permettant de faire progresser le produit fiscal de 2% en moyenne,
- la hausse attendue du produit de la TLPE de 600K€,

Les recettes de fiscalité du budget principal augmentent globalement de 1 796 K€, pour atteindre 37 234 K€ pour le présent projet de budget 2013.

Concernant les dotations :

- les dotations totales de l'Etat y compris les allocations compensatrices, au total 19 467 K€, diminuent globalement de 301 K€ par rapport à la notification 2012, soit -1,5% (gel des dotations de l'Etat en 2013 avec de nouveaux critères de répartition),
- la dotation d'intercommunalité d'un montant de 4 884 K€ en 2013 diminue de 74K€,
- la dotation de compensation s'élève à 13 652 K€, soit une baisse de 208 K€.

Ajoutons que l'augmentation des tarifs de nos équipements, de 2,5 % en moyenne pour l'année scolaire 2012/2013, approuvée par le Conseil Communautaire, le 4 juin dernier engendre une hausse modeste des recettes de service, soit + 82 K€ sur un total de 3 307 K€, incluant les contributions des budgets annexes.

• Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses à caractère général progressent de 3,96 % (soit + 254 K€) sur un total de 6 662 K€. Les principaux facteurs d'augmentation sont : la facture énergétique croissante notamment des piscines, un entretien des équipements eaux pluviales internalisé à la CAN (charges de personnel, traitements des boues et petit équipement) et dont les coûts par habitant sont actualisés, l'impact de la charge croissante des travaux d'espaces verts hors convention (extension des ZAE) et, par ailleurs, le renforcement de l'accès aux chèques loisirs.

Les dépenses de personnel augmentent de 4,46% (soit + 625 K€) sur un total de 14 640 K€. Hors augmentation obligatoire du GVT (+1,5 %), la CAN va accompagner l'aide aux communes, en recrutant, en 2013, trois nouveaux agents, pour le futur service « instruction du droit des sols ». Un chargé de communication viendra renforcer la Direction du développement économique, un nouvel agent sera en charge du suivi du schéma touristique communautaire et de l'animation du Conseil de Développement et un infographiste sera recruté au service communication.

• Le descriptif des principaux chantiers

Le projet de budget 2013 envisage la réalisation d'un plan d'investissement d'un montant de 20,8 M€, hors budgets annexes (rappel BP 2012 : 16,7 M€).

Notre faible niveau d'emprunts mobilisés en 2012 nous permet de proposer des investissements publics d'envergure concernant l'ensemble des compétences de la CAN. Ainsi, le plan d'investissement 2013 se situe en hausse de près de 25% par rapport à celui du budget primitif 2012.

Les principaux projets d'investissement intéressent :

- l'aménagement de la zone d'activités Luc-les Carreaux (5,4 M€),
- les travaux d'eaux pluviales (3 M€),
- l'aménagement du siège social de la CAN (2,17 M€),
- les travaux de voiries dans les zones d'activités économiques (2,1 M€),
- les mises aux normes des équipements culturels et sportifs (2 M€),

- les subventions liées au Programme Local de l'Habitat et l'Opération de Renouvellement Urbain (1,2M€),
- la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy et la programmation de la construction d'un nouvel équipement à Niort (0,69 M€),
- le curage du ponton de la base nautique de Noron (0,45 M€).

Pour financer ce programme d'investissement la CAN prévoit de recourir à environ 11 M€ d'emprunts. L'impact de ces nouveaux emprunts portera sur l'exercice 2014. Pour l'année 2013, le stock de dette est de 30 M€ hors dette récupérable, l'épargne brute est de 8 660 K€, l'épargne nette s'élève à 6 313 K€ et la capacité de désendettement est de 3,49 années.

2. Les perspectives budgétaires 2013 des budgets annexes

1) pour l'assainissement :

- les tarifs de la redevance augmenteront de 2,5%. Cette évolution pourra nécessiter, à l'avenir, et compte tenu des nombreux projets à mettre en œuvre, un ajustement plus significatif.
- hausse des charges à caractère général de 6,54 % et des dépenses de personnel de 7 %, dues aux nouvelles modalités de gestion des eaux pluviales,
- des projets d'investissement à hauteur de 5,4 M€ nécessitant un recours à l'emprunt de 3,3 M€,

Ce budget reste fragile par la sensibilité de ses produits lié à la consommation d'eau, à la rigidité de ses charges et au raccourcissement des durées d'emprunt.

2) pour la Régie des Déchets Ménagers :

- le taux de la taxe des ordures ménagères reste inchangé,
- des dépenses à caractère général progressant de 4,61% en raison de la hausse des tarifs de transport des déchets,
- un programme d'investissement qui s'élève à 7,8 M€ nécessitant un recours à l'emprunt de 3,5 M€.

3) pour les Transports publics :

- un taux du versement transport inchangé fixé à 1,05 %,
- des projets d'investissement pour un montant de 3,8 M€ financés par un emprunt de 2,10 M€.

4) pour les autres budgets :

- 6 M€ de travaux de viabilisation sont prévus en fonctionnement sur le budget des Zones d'Activités Economiques (ZAE), financés par une avance de trésorerie du budget principal
- en dehors des commerces de proximité situés sur les communes de la Rothenard et de Saint Georges de Rex, le budget « activités assujetties à la TVA » comprend le financement du projet de construction, sur le site de Noron, de la « Maison de l'expérimentation » (portée par Calyxis) à hauteur de 0,789 M€ d'investissement ainsi que la réalisation, sur la ZAE de Saint Liguaire, de la « Maison de l'Economie Sociale et Solidaire » (MESS) pour un montant de 0,638 M€.

II. Les champs d'intervention prioritaires

L'ensemble des politiques publiques communautaires, articulées aux compétences dévolues, à ce jour, à la CAN et dont le financement est couvert par ce projet de budget, s'inscrit dans le cadre d'objectifs visant *un développement durable et maîtrisé de notre territoire*. Dans cet esprit, il s'agit :

- de promouvoir une nouvelle approche dans l'animation de nos politiques territoriales, permettant de concilier, *en référence aux « piliers » du développement durable*, développement économique, équité sociale et territoriale, préservation de nos réservoirs naturels et biologiques et gouvernance participative,
- de garantir la cohérence de nos interventions publiques en privilégiant un regard transversal et global,
- d'animer une stratégie communautaire « proactive », répondant à un souci permanent d'anticipation.

Ajoutons que le rapport « développement durable », exposé conjointement à la présente note concernant le Débat d'Orientations Budgétaires, permettra, par ailleurs, de rendre compte d'une analyse de nos politiques communautaires, au regard des finalités du développement durable, telles qu'identifiées par le référentiel national.

Dix champs prioritaires peuvent être identifiés au titre de ce projet de budget 2013.

1) L'affirmation d'une stratégie d'aménagement du territoire équilibrée et durable

Le projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) arrêté par délibération communautaire, le 5 avril 2012, permet d'identifier à la fois :

- la singularité de notre territoire, en lien avec son histoire économique, sa sociologie urbaine et ses propres caractéristiques environnementales,
- les spécificités de l'agglomération de Niort au travers, notamment, d'un taux d'emploi « métropolitain supérieur » les plus élevés des villes françaises, de l'importance de son patrimoine naturel et architectural, d'une activité économique dynamique (hors du secteur des Mutuelles et des Assurances) dans les domaines variés de l'électronique, de la mécanique, de l'agroalimentaire, du bois (en lien, notamment, avec les acteurs économiques et institutionnels du Parc « Marais Poitevin ») et du tourisme mais aussi de son agriculture et plus particulièrement celle centrée sur les productions locales (coopératives d'excellence) et la labellisation « Marais Poitevin »,
- l'armature urbaine organisée autour de polarités dépassant la logique « centre-périphérie » pour mieux privilégier la complémentarité d'espaces diversifiés.

Si le projet territorial s'appuie sur ces particularités, notre agglomération ne fait pas abstraction

des grands enjeux et des mutations concernant l'organisation des entreprises et des territoires, à savoir :

- la diffusion des fonctions métropolitaines au sein d'un territoire divers,
- la cohabitation entre une économie tertiaire et des secteurs industriels et agricoles à fort potentiel,
- les évolutions sociologiques consacrant un intérêt porté à la santé, au bien-être et à l'accès aux services et aux technologies de l'information,
- les habitudes de déplacements des habitants, objet de possibles changements grâce à l'offre d'un nouveau réseau de transport et à la mise en œuvre de nouvelles formes de mobilité intermodales,
- la montée des précarités et des situations sociales fragiles, conséquence directe de la crise économique,
- la lutte contre le changement climatique et la nécessaire prise en compte de nos vulnérabilités écologiques.

En réponse, la politique d'aménagement du territoire, réaffirmée, au titre de ce projet de budget, par le financement de différents dispositifs sectoriels, comprend quatre axes structurants :

- le soutien apporté au dynamisme économique local visant à renforcer l'attractivité du territoire et à diversifier, au sein des différents pôles de développement, nos activités,
- la promotion d'un urbanisme qualitatif et durable adapté à la diversité du territoire, dans le souci de lutter efficacement contre l'étalement urbain et les consommations excessives d'espaces,
- l'amélioration de la qualité de l'offre de transports par la diversification des moyens de déplacements combinant, voiture individuelle, transports en commun et modes doux,
- la mise en valeur de son environnement ainsi que la protection de nos réservoirs biologiques afin d'assurer le développement de la biodiversité.

Pour rappel, le présent projet de budget propose de renforcer les moyens humains affectés au suivi de l'application de ces dispositions. Il est à noter, en effet, la création, en lieu et place de l'Etat et avec le soutien technique des services compétents de la Ville de Niort, d'une nouvelle délégation communautaire assurant, pour le compte des communes, « l'application du droit des sols » ; un dispositif, lui-même rattaché, à la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

2) La mise en application du schéma de développement économique et commercial (SDEC)

Notre communauté souhaite, en 2013, poursuivre la mise en application de son schéma de développement économique et commercial (SDEC), couvrant la période 2012-2016. Il s'agit de réaffirmer, par le biais de ces orientations structurantes, une véritable stratégie territoriale autour :

- d'objectifs visant une meilleure structuration de l'offre foncière, le renforcement des actions de « marketing territorial » et de diversification du tissu économique par l'accompagnement à l'émergence de nouvelles filières d'activités,
- d'une déclinaison spatiale ayant permis de mieux identifier l'offre en espace économique au travers de la redéfinition des périmètres des Zones d'Activités Economiques (ZAE) et de principes d'aménagement, soucieux de préserver, par la limitation de la consommation d'espaces, les terres agricoles,
- d'un plan opérationnel comprenant trente-sept actions ciblées et suivies dans le temps.

Le projet de budget 2013 traduit cet effort financier important en faveur du développement de cette stratégie territoriale, que ce soit au travers :

- d'actions d'animation par le biais, notamment, du soutien apporté à différents dispositifs régionaux d'aide à la création (Bourses Régionales Désir d'Entreprendre, Cordee TPE), de la réservation d'un fonds d'aide exceptionnel en faveur des entreprises en difficulté et de l'octroi de subventions à différentes structures (parmi celles-ci, le Syndicat Mixte Ouvert portant le Projet « Niort Terminal », Calyxis et le Comité de Bassin pour l'Emploi) pour un montant de plus d'1M€,
- d'interventions d'aménagement permettant d'engager les travaux de viabilisation de la Zone du Luc-Les-Carreux (pour un montant de 5,4 M€), de conduire les études d'aménagement du Parc d'activités du Trévins et d'assurer les travaux d'entretien et de requalification nécessaires au sein des différentes ZAE communautaires (s'élevant à plus de 2 M€).

L'année 2013 devrait permettre, dans le cadre de modes de gestion innovants, l'aboutissement du projet :

- de création d'une pépinière de l'économie sociale et solidaire par la mise à disposition, auprès des acteurs locaux, de la « Maison de l'Economie Sociale et Solidaire » (MESS),
- de « Maison de l'expérimentation », animée par Calyxis, qui vise à installer, sur le site de Noron, un véritable « pôle d'expertise et de recherche », d'envergure internationale, en matière de risques domestiques, porteur de partenariats renforcés entre l'Université de Poitiers, les laboratoires et les acteurs économiques locaux.

Une attention toute particulière sera également accordée :

- au suivi des études d'aménagement concernant, à la fois, la requalification de la friche de « l'ex-usine MATHE » sur la commune du Vanneau-Irleau (site en voie d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier Régional) et le projet Niort Terminal, destiné à favoriser, à partir d'une plateforme logistique organisée, le transfert modal du fret routier vers le fer,
- au soutien qu'il convient d'assurer en faveur de la redynamisation des centre-bourgs de nos communes,
- à l'animation de la pépinière d'entreprises du site de Noron et des ateliers-relais implantés sur la ZAE du Luc-Les-Carreux.

Soulignons, par ailleurs, la volonté exprimée par notre communauté, à la fois soucieuse d'améliorer la qualité des services rendus à la population et de lutter contre la fracture numérique. A ce titre, le territoire de l'agglomération de Niort, retenu au titre des « zones concertées » d'aménagement numérique en dehors des secteurs très denses, bénéficie, par le biais d'un « Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement » (AMII), d'un déploiement, par l'opérateur France Télécom lui-même, du « Très Haut Débit » sur l'ensemble des communes et des ZAE communautaires, au travers de la technologie de la « fibre optique jusqu'à l'abonné » (FTTH). Dans ce contexte, la CAN est aujourd'hui signataire d'une convention de partenariat, négociée avec l'opérateur France Télécom, permettant d'arrêter, dans le strict respect du cadre réglementaire défini par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) et en tenant compte de orientations régionales et départementales en matière d'aménagement numérique, les conditions d'exécution du calendrier de déploiement de ce réseau FTTH sur le territoire.

Trois objectifs structurants ont été retenus dans le cadre de ce partenariat, associant l'Etat, la CAN et France Télécom :

- assurer une couverture « Très Haut Débit » en faveur de toutes les ZAE communautaires,
- déployer cette même desserte « Très Haut Débit » sur l'ensemble des communes et des services de la zone métropolitaine, dans la continuité des investissements consentis entre 2012 et 2017 sur le territoire de la Ville de Niort,
- prévoir le fibrage optique, d'ici 2020, au plus tard, de toutes les « zones blanches » du territoire de la CAN englobant nos communes péri-urbaines et rurales.

La gouvernance de ce projet d'aménagement, capital pour l'attractivité de notre territoire, sera assurée par un comité de suivi, réunissant les cosignataires de la convention.

La Ville de Niort ainsi que toutes les communes du territoire seront appelées à conclure, avec l'opérateur France Télécom, des conventions d'application arrêtant les dispositions opérationnelles de ce déploiement du FTTH. Il est également convenu d'élaborer une convention particulière concernant la desserte des ZAE.

3) Des actions en faveur du développement touristique

Le Conseil Communautaire a approuvé, en septembre 2012, sur la base d'un diagnostic partagé, le schéma de développement touristique 2012-2015 comprenant, au total, sept fiches-programmes répondant à quatre enjeux majeurs :

- affirmer la Sèvre comme épine dorsale touristique
- conforter l'activité existante au travers de l'image « nature » de notre destination et de la modernisation des hébergements et des prestations de loisirs,
- accroître les retombées économiques en construisant une nouvelle offre de tourisme « d'affaires », culturel et patrimonial,
- accompagner l'appropriation touristique de la population locale, érigeant l'habitant comme « ambassadeur » de son territoire.

Ce schéma directeur a permis, par ailleurs, l'identification des maîtrises d'ouvrage potentielles et plus particulièrement en matière d'investissement.

A ce titre, les propositions budgétaires 2013 ont été bâties dans le respect des contours de la compétence facultative « Tourisme » telle que dévolue, à ce jour, à la CAN et tenant compte, à la fois :

- des missions confiées à l'EPIC (Office de Tourisme communautaire) dans le domaine de la promotion, de l'information, de l'accueil et de l'accompagnement des acteurs touristiques,
- du rôle de notre communauté dans l'élaboration et le suivi de la politique touristique,
- du rôle des communes dans la maîtrise d'ouvrage des projets.

Ajoutons qu'à partir de 2013 et pour une période de trois ans, la CAN proposera la mise en application d'un nouveau règlement de collecte de la taxe de séjour.

Le projet de budget 2013 prévoit le versement d'une subvention communautaire à l'EPIC d'un montant de 493 000 € englobant le financement des charges de fonctionnement et le soutien

apporté à la mise en œuvre d'actions inscrites dans le schéma touristique, à savoir :

- le déploiement d'initiatives en faveur du développement du tourisme « d'affaires » et plus spécifiquement en direction de la cible « congrès »,
- la création de nouveaux supports de communication pour la découverte des lieux et des sites à forte valeur patrimoniale,
- la réalisation d'enquêtes de fréquentation et de suivi de la clientèle touristique³.

La CAN procédera également aux travaux de valorisation touristique de monuments d'intérêt communautaire tels que le Donjon, Coudray Salbart et Mursay.

4) La poursuite du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Au travers de son Programme Local de l'Habitat (PLH), couvrant la période 2010-2015, la CAN a engagé une véritable politique communautaire, en ce domaine, touchant :

- à la réhabilitation et à la construction de logements locatifs sociaux,
- à la mise en place d'aides spécifiques en faveur de propriétaires occupants afin de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne,
- au soutien apporté à des structures d'accueil et d'hébergement à destination de publics spécifiques (jeunes, public en difficulté...)

Aussi, conformément aux engagements contenus dans le PLH, le projet de budget 2013 réserve des enveloppes financières d'un montant de 1,2 M€ en faveur de la rénovation du parc public social et de la construction de logements neufs.

Il est aussi proposé :

- de reconduire les subventions accordées aux structures d'accueil spécifiques ainsi que la participation au FSL départemental,
- de soutenir, aux côtés de l'Etat et de la Ville de Niort, le déploiement, au titre des objectifs communautaires concernant la réhabilitation de logements anciens, de la seconde tranche de l'OPAH-RU de Niort,
- d'aider à la mise en œuvre d'une meilleure coordination des acteurs agissant en faveur de l'habitat des jeunes et à accompagner, en ce domaine, toute concertation concernant l'organisation de l'offre de logements.

La CAN installera, par ailleurs, au cours du dernier trimestre 2012, une instance partenariale destinée, en lien avec l'Etat et les bailleurs publics, à la préparation de la programmation de constructions de logements sociaux et ceci, au regard du nombre des agréments accordés et des nouvelles dispositions intéressant les communes soumises (et celles susceptibles d'être concernées) à la Loi SRU.

En 2013, la CAN engagera l'évaluation, à mi-parcours, du PLH, sur la base d'un référentiel partagé.

5) Le déploiement d'une offre de mobilité au service du territoire

Le réseau restructuré de transports en commun poursuivra son effet, avec son offre kilométrique accrue de plus de 50 % et sa pluralité des modes de réponse aux besoins de transports, adaptée à la diversité du territoire : Transport en Commun à forte fréquence en secteur dense, des lignes

³ Cf., sur ce point, Rapport d'activités de l'EPIC et données de l'Agence de Développement Touristique

structurantes en secteur périurbain complétées par du Transport à la Demande, des Transports de Personnes à Mobilité Réduite assurés sur tout le territoire communautaire,...

L'implantation en 2013 de stations d'auto partage par la SPL Régionale dont la CAN est partenaire viendra enrichir la gamme des prestations proposées, en s'appuyant sur l'électromobilité : mode innovant et conforme aux orientations régionales de soutien aux éco-industries.

L'optimisation du confort d'usage des Transports en Commun par le public sera un objectif fort pour 2013, avec le lancement d'une étude pour la mise en place d'un SAEIV (Service d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageurs). Cet outil s'ajoute à la Centrale de Mobilité 79, désormais opérationnelle.

Le programme de mise en accessibilité du réseau sera également poursuivi tant au niveau des infrastructures que des matériels de transports dans l'objectif 2015 du Schéma directeur d'accessibilité.

L'inter modalité des transports et le bon report des véhicules particuliers vers le bus figurent aux objectifs du budget 2013, par la programmation de parkings-relais prévus au PDU.

Enfin, pour accroître l'efficacité de l'ensemble du réseau irrigant le territoire de la CAN, les études de renforcement de son armature urbaine (transport en commun en site propre) seront poursuivies et affinées, dans la recherche de solutions soutenables par le budget Transports de la CAN.

6) Le renforcement d'un partenariat avec le Pôle Universitaire de Niort

Le projet budgétaire 2013 confirme, en ce domaine, l'engagement de la CAN au titre de l'application de la convention de partenariat scellée avec l'Université de Poitiers pour la période 2011-2014.

Conformément à ces dispositions, notre communauté se propose d'accorder, en 2013, une subvention de 600 000 € à l'Université de Poitiers dans le but de soutenir :

- l'organisation des enseignements d'excellence dans le domaine du risque et des assurances, dispensés sur le Pôle localisé de Niort,
- l'animation d'un partenariat associant les responsables universitaires, les institutions publiques et les acteurs économiques.

Cette même convention prévoit le remboursement par l'Université des salaires des trois agents de la CAN, mis à la disposition de la bibliothèque universitaire du Pôle.

Afin de renforcer cette collaboration, l'Université proposera prochainement à la CAN d'élaborer, en écho aux orientations régionales, un schéma local de l'enseignement supérieur.

Il s'agira notamment de disposer d'un véritable cadre prospectif quant à l'évolution des filières d'enseignement du Pôle Universitaire de Niort et ceci en lien, pour partie, avec les besoins de l'économie territoriale.

A ce titre, l'Université de Poitiers, en partenariat avec l'Etat et l'ensemble des acteurs régionaux et locaux, soutient l'idée de la création, au sein du Pôle Universitaire de Niort, d'une nouvelle filière de formation adressée aux futurs dirigeants de structures relevant de l'Economie Sociale et Solidaire.

Le projet de budget prévoit par ailleurs :

- la reconduction d'un financement en faveur de l'édition du guide annuel de l'étudiant et de l'organisation d'une journée d'accueil à la rentrée universitaire,
- la création de la première édition, en novembre 2013, d'un salon des étudiants à Niort, visant, notamment, à promouvoir l'ensemble des formations post-bac disponibles et les débouchés potentiels au sein de notre bassin d'emploi.

Il est à noter la réinscription de la participation de la CAN, pour un montant de 269 000 €, aux opérations prévues par l'avenant au Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 concernant :

- d'une part, le transfert de l'IUFM dans les locaux du Pôle Universitaire de Niort,
- d'autre part, le projet de construction (la SEMIE assurant la maîtrise d'ouvrage) d'une résidence universitaire, gérée par les services du CROUS, proposant, sur le site de Noron, une nouvelle offre de logements à destination des étudiants.

Notre volonté d'être des membres actifs de la Fondation sera affirmée.

7) La déclinaison des premiers axes du schéma durable de cohésion sociale

Approuvé par le Conseil Communautaire en septembre 2012, le schéma durable de cohésion sociale vise à proposer aux communes de notre territoire et à l'ensemble des acteurs locaux, un cadre de référence pour la mise en œuvre d'actions coordonnées en direction des publics en difficulté.

Le schéma communautaire comprend, sur la base de la production d'un diagnostic social, cinq volets, déclinés opérationnellement :

- cadre de vie,
- emploi-insertion,
- éducation-parentalité,
- prévention-citoyenneté,
- santé.

En 2012, la CAN a dégagé les premiers crédits d'intervention en ces domaines, à hauteur de 32 000 €, afin :

- d'accompagner, en partenariat avec l'association Uni-Cités, la mise en place d'un dispositif de « service civique » visant à guider, par le biais « d'ambassadeurs du transport », les publics les plus fragiles, dans l'utilisation du réseau de transport public communautaire,
- d'installer, en partenariat avec le CCAS de la Ville de Niort, un « observatoire des solidarités » destiné à recueillir les données utiles à une analyse, en continu, des besoins sociaux et à assurer le suivi, par le biais d'indicateurs partagés, du plan d'actions du schéma durable de cohésion sociale,
- de participer à une démarche de diagnostic local de santé, pilotée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et assurée par l'Observatoire Régional de Santé (ORS), dans la perspective de l'élaboration éventuelle d'un futur Contrat Local de Santé (CLS).

Ce CLS viserait un triple objectif :

- assurer une meilleure coordination des acteurs de santé et partager une véritable stratégie d'action territoriale,
- estimer les besoins de santé et organiser, en conséquence, la chaîne des soins sur notre territoire,
- conforter la démarche d'accompagnement technique amorcée par la CAN en matière de soins de premiers recours et ceci dans le but de construire, au regard des réalités de la démographie médicale, des réponses adaptés au sein de nos bassins de vie les plus fragilisés (la constitution prochaine d'un « pôle de santé Sud-Marais » au sein de notre agglomération illustre cette volonté partagée).

Les crédits réservés au titre du projet de budget 2013 permettront d'engager d'autres actions spécifiques relevant des différents volets du schéma durable de cohésion sociale.

La CAN propose, par ailleurs, en 2013, de reconduire des financements :

- dans le cadre de la réalisation, au titre de la politique de la ville, des objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2012-2014, en coordination avec le Projet de Renouvellement Urbain et Social (PRUS) conduit par la Ville de Niort,
- au titre de la déclinaison du « volet emploi » du CUCS et de la poursuite, pour un montant de 350 000 €, des actions conduites dans le cadre du Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE), cofinancé par le FSE.

Ajoutons qu'une aide au fonctionnement, d'un montant de 120 000€, est accordée à la Mission Locale.

Une convention d'objectifs triennale, dont l'élaboration sera finalisée en début d'année 2013, permettra de convenir des modalités de participation de la Mission Locale à la mise en œuvre, dans le cadre de ses missions, du schéma durable de cohésion sociale.

Il est également prévu d'abonder les crédits, d'un montant de 41 000€, du dispositif « chèques-loisirs » en vue de mieux répondre, dans un souci d'équité, à la demande des familles.

8) Le renforcement des politiques culturelles et sportives et de l'accès aux équipements communautaires

Un effort budgétaire d'importance sera fait par la CAN en 2013 sur la mise aux normes et l'accessibilité des locaux à usage communautaire. Des études et/ou des travaux sont en effet programmés pour les 3 sites du Conservatoire de Danse et Musique (Niort, Chauray, Vouillé), et les médiathèques d'Aiffres, Mauzé, Niort (ainsi que la médialudothèque), Usseau.

Pour les Sports d'eau, la priorité sera également donnée aux études de programmation des opérations de construction et/ou réhabilitation des piscines de Niort. La mise aux normes (accessibilité-sécurité) des locaux de stockage et d'accueil de la base nautique est à l'ordre du jour, ainsi que la poursuite de l'aménagement des berges et des pontons.

Le fait majeur en 2013 pour le Musée est l'ouverture au public de l'exposition permanente du Donjon (qu'une sobre mise en lumière viendra souligner), ainsi que l'opération chantier des collections et l'état des lieux du centre de restauration, autant d'éléments constitutifs d'un projet d'établissement renouvelé.

Le Conservatoire de Danse et Musique Auguste Tolbecque, entité unifiée s'appuyant sur 3 sites, mettra en pratique l'harmonisation des cursus et des tarifs, renforçant ainsi son identité communautaire auprès des publics, l'accent étant mis sur l'éveil et l'action culturelle à destination de l'ensemble du territoire.

Des animations culturelles au service du territoire seront également proposées par le service des médiathèques et de la lecture publique, qui développera en 2013 son offre numérique auprès notamment des jeunes et adolescents, prolongeant ainsi l'action de modernisation menée grâce au Cantalogue.

L'Ecole d'Arts Plastiques consolidera son implantation récemment territorialisée sur 3 sites : Niort, Echiré, Saint-Hilaire-la-Palud.

9) La mise en œuvre de services de qualité dans le domaine de l'assainissement et du traitement des déchets ménagers

Dans la continuité du programme IDEAL 79 et avec le soutien de l'ADEME, la CAN poursuivra en 2013 la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) : acquisition de broyeurs, poursuite du compostage domestique, démarrage d'une ressourcerie... Dans le même temps les études sont programmées pour le positionnement optimisé en 2013 des Centres de Tri et de Transfert. Le schéma déchèterie sera poursuivi : mise en service effective au Vanneau-Irleau, démarrage des travaux prévu à Magné, plateformes de déchets verts...

En 2013 seront maintenus les efforts de mise aux normes et d'aménagement des déchèteries existantes : installation de garde-corps, vidéo-protection... Sera également menée une étude pour optimiser le fonctionnement du centre technique du Vallon d'Arty (stockage et maintenance des bacs...).

D'autre part, concernant l'assainissement, le Programme prévisionnel d'investissement sera poursuivi en 2013 : branchements, entretien et renouvellement du patrimoine, acquisition d'un hydrocureur, desserte du secteur de la Digue à Aiffres, renouvellement de réseau à Magné et à Niort (Lambon), création de réseaux à Vouillé (Gascougnolles), Echiré (Moulin Neuf - Bois Berthier), Sansais.

2013 verra la mise en œuvre d'une décision politique importante : porter à 3 millions d'euros les investissements en matière d'eaux pluviales, permettant de répondre aux besoins en matière de prévention des pollutions et des inondations, ainsi que d'urbanisation. Cette dépense sera à la charge du budget général de la CAN, qui prendra également en compte le fonctionnement et l'entretien, sur la base de 5€/hab. pour toutes les communes au plus tard en 2014.

En 2013 seront également poursuivies les études de prise de compétence de l'eau potable, dans les dimensions de production et de distribution, afin de progresser collectivement dans les domaines de sécurité sanitaire, d'efficience de la ressource publique, et d'équité.

10) Vers une démarche « Energie-Climat » renforcée

Notre communauté agit, de façon volontariste, en matière d'efficacité énergétique, en lien avec ses propres interventions dans le domaine de la lutte contre le changement climatique.

Cette démarche transversale s'articule autour trois axes :

- la déclinaison opérationnelle d'un Agenda 21 interne qui mobilise, autour de différents volets, intéressant, les métiers, les compétences et l'organisation du management, l'ensemble des services de la CAN,

- la mise en œuvre, en cohérence avec les actions engagées par la CAN au titre du dispositif européen Cit'ergie, d'un plan « climat-énergie » territorial 2013-2017, tel que prévu par les dispositions du Grenelle 2 et ayant nécessité, en 2012, la réalisation d'un bilan carbone « patrimoine et services » et d'une étude de vulnérabilité du territoire, du fait du changement climatique,

- la promotion, avec le concours de l'ensemble des communes du territoire, des énergies renouvelables au travers, d'un part, de la conduite des études liées à la définition des « Zones de Développement de l'Eolien » et d'autre part, de la création d'une régie à autonomie financière pour la production d'énergie photovoltaïque (en vue d'équiper le futur siège social communautaire - site de Pagnol- et la station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan, de panneaux photovoltaïques).

.En 2013, le projet de budget prévoit à ces divers titres :

- la poursuite de l'animation de l'Agenda 21 interne, au travers d'un accompagnement de l'IFREE, à hauteur de 20 000€,
- la mise en œuvre d'une concertation locale et plus particulièrement auprès des partenaires institutionnels et des communes afin de faire partager les premières conclusions du diagnostic « climat-énergie » (en s'appuyant, ici, sur les résultats du « bilan carbone » territoire, réalisé par l'AREC à la demande de la CAN),
- les travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur les deux sites ciblés (pour un montant de 67 000 € concernant le site de Pagnol et de 84 000€ pour l'équipement de la station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan).

Il est à noter, par ailleurs, que l'année 2013 sera consacrée, pour partie, à la préparation des futures contractualisations, que ce soit dans le cadre des politiques contractuelles régionales ou des nouveaux programmes européens.

Notre communauté réaffirmera, à cette occasion, sa propre stratégie territoriale et ses spécificités.

Pour ce faire, la CAN s'appuiera sur les différents travaux de prospective territoriale, actuellement conduits par le « comité de veille » et sur la contribution des forces vives de notre bassin, associées au sein du Conseil de Développement.

Annexes à la note d'orientations budgétaires 2013

Le budget agrégé 2013 : 191 M€

En K€	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2012	BP 2013	Var. en %	BP 2012	BP 2013	Var. en %
Budget Principal	60 136	62 317	3,63%	32 259	35 548	10,19%
Déchets Ménagers	15 491	15 814	2,09%	4 659	7 866	68,84%
Transports et Déplacements	16 491	15 231	-7,64%	(1) 7 811	4 670	-40,21%
Assainissement	12 333	12 869	4,35%	26 911	22 188	-17,55%
Zones d'Activités Economiques	2 885	6 324	119,24%	2 879	6 324	119,70%
Accueil d'Entreprises	271	270	-0,41%	70	71	0,51%
Activités Assujetties à TVA	192	151	-21,36%	1 091	1 506	37,99%
Energies Renouvelables		38			162	
TOTAL	107 798	113 014	4,84%	75 681	78 334	3,51%

(1) Reprise anticipée des résultats au budget primitif 2012 (dont 4 122 K€ de dépenses reportées et 3 689 K€ de crédits nouveaux votés au BP 2012)

Les recettes de fiscalité du budget principal

	BP 2012	CA Prév. 2012	BP 2013	Ecart BP 2013 / BP 2012	Ecart BP 2013 / CA 2012	Taux	Observations	
Impôts dits "économiques"	CFE.	9 308 000	9 776 114	10 180 795	872 795	404 681	26,44%	Evolution des bases + 2%
	CVAE	8 141 000	8 356 214	8 502 448	361 448	146 234		
	IFER	458 000	439 480	445 950	-12 050	6 470		
	ROLSUP	150 000	184 000	190 369	40 369	6 369		
	TASCOM	1 505 000	1 351 163	1 440 275	-64 725	89 112	110,00%	
	Taxe sur la publicité	600 000	600 000	1 200 000	600 000	600 000		
	TATFNB TFNB	183 000	189 458	191 315	8 315	1 857	48,19 % 3,37 %	Evolution des bases + 2%
impôts dits "ménages"	TAXE HAB	14 260 000	14 286 156	14 826 887	566 887	540 731	10,53%	Evolution des bases + 2%
	Droits de stationnement	73 900	73 900	86 270	12 370	12 370		
	Taxe de séjour	155 000	165 000	170 000	15 000	5 000		
	TOTAL	34 833 900	35 421 485	37 234 309	2 400 409	1 812 824		
Reversement sur FNGIR	3 550 030	3 551 108	3 551 108	1 078	0			

Les indicateurs financiers par budget

	Principal	Assainissement	Transports	Déchets Ménagers	Zones d'Activités Economiques	Accueil d'Entreprises	Activités Assujetties à TVA	Energies Renouvelables	TOTAL BP 2013
Rocettes Réelles de fonctionnement corrigées ⁽¹⁾	61 234	11 993	15 104	15 754	Mémoire	270	151	28	104 534
Dépenses Réelles de fonctionnement corrigées ⁽¹⁾	51 567	6 711	13 937	12 451	Mémoire	189	110	20	84 985
Mémoire									
Epargnes gestion	9 667	5 282	1 167	3 303	Mémoire	81	41	8	19 549
Epargnes brutes	8 667	4 282	1 167	3 303	Mémoire	81	41	8	18 749
Epargnes nettes	6 313	1 542	1 167	3 297	Mémoire	38	-10	8	12 355
Mémoire									
Stocks de dette hors récupérables	30 098	38 841				395	7		69 521
Pour mémoire BP 2012	30 801	37 839				22	60		68 522
Mémoire									
En cours de dette par habitant	287	370				4	4		665
Pour mémoire BP 2012	293	360				4	4		661
Mémoire									
Capacité de désendettement	3,49	11,15				5,81	20,81		4,18
Pour mémoire BP 2012	4,45	10,59				6,21	8,68		4,17

Dépenses réelles affectées directement par politique tous budgets confondus

Montant en K€	Fonctionnement	Investissement	Total
Déchets ménagers	12 451	7 806	20 257
Assainissement et eaux pluviales	8 873	10 348	19 221
Transports	14 006	3 802	17 808
Développement économique	8 771	4 099	12 870
Culture	6 640	1 026	7 666
Sports d'eau	3 090	1 557	4 647
Habitat	219	1 271	1 490
Cohésion sociale	1 305	5	1 310
Enseignement supérieur	901		901
Tourisme	705	43	748
Gens du voyage	361	104	465
Développement durable	280	152	432
Aménagement du territoire	230	16	246

Autres éléments d'information

1 Le territoire, la population de la C.A.N.

Territoire : coïncide avec le périmètre des 29 communes membres.

Population INSEE 2012 : municipale : 101.461 ; comptée à part : 3.595 ; totale : 105.056 habitants.

Population DGF 2012 : 106.630 habitants.

2 La structure simplifiée du budget

Acte annuel, le budget voté par le Conseil de Communauté prévoit l'ensemble des recettes et des dépenses qui seront mises en œuvre au cours de l'année pour réaliser les projets de la Communauté ; il autorise le Président à percevoir les recettes et engager les dépenses votées.

La gestion des fonds publics est soumise à des règles strictes, dont le Préfet des Deux-Sèvres et la Chambre Régionale des Comptes de Poitou-Charentes contrôlent l'application. Le détail et le résultat des opérations figurent au compte administratif, présenté au Conseil par le Président à la clôture de l'exercice.

Le budget est équilibré en dépenses et recettes ; il comporte des opérations réelles (décaissements et encaissements) et des opérations d'ordre (écritures sans effet sur la trésorerie).

Il est composé de deux sections distinctes.

La section de fonctionnement prévoit :

* les dépenses nécessaires au fonctionnement de la Communauté :

charges à caractère général, charges de personnel, charges de gestion courante, mais également intérêts des emprunts, charges exceptionnelles, la dotation aux amortissements, l'autofinancement de l'investissement ;

* les recettes perçues par la Communauté dans le cadre de l'activité de ses services ou des transferts de charges (droits d'entrée, subventions reçues, etc.), les dotations de l'État, les impôts et redevances, des produits financiers, des produits exceptionnels.

La section d'investissement prévoit :

* les dépenses d'équipement de la Communauté (acquisitions, travaux, opérations pour le compte de tiers, subventions versées), le remboursement des emprunts et dettes ;

* les recettes incluant l'autofinancement, l'amortissement, les subventions d'équipement reçues, les participations reçues de tiers, le produit des cessions, les emprunts nouveaux.

3 L'organisation du budget de la C.A.N.

Le Conseil de Communauté vote chaque année le budget qui est constitué d'un budget principal, de plusieurs budgets annexes et de deux budgets de régie à autonomie financière.

Budget Principal	
Budget Déchets Ménagers	régie à autonomie financière, service à caractère administratif
Budget annexe Assainissement	service public industriel et commercial non assujetti à la TVA
Budget annexe Transports Urbains	service public industriel et commercial non assujetti à la TVA
Budget annexe Zones d'Activités Economiques	stocks de terrains, assujetti à la TVA
Budget Energies renouvelables	régie à autonomie financière, SPIC assujetti à la TVA
Budget annexe Accueil d'Entreprises	assujetti à la TVA - activités pépinière d'entreprises, ateliers relais

Budget annexe Activités assujetties à la TVA	assujetti à la TVA - commerce multi-services la Rothenard, bar Saint Georges de Rex, Pôle expertise des risques, Maison économique sociale et solidaire, atelier de restauration du Musée
--	---

4 Les principales ressources budgétaires de la C.A.N.

LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE ET UN ENSEMBLE DE TAXES	Depuis 2011 la C.A.N. reçoit le produit d'un nouveau panier fiscal : des impôts « économiques » (CFE, CVAE, IFER, TASCOT) et des impôts « ménages » (TH, TFNB, TaTFNB). Du produit total est déduite une contribution de la C.A.N. au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	Les allocations versées par l'Etat compensent les exonérations de taxes d'habitation et foncières, de CVAE ainsi que, pour la CFE, les abattements recettes et les réductions pour création d'établissement.

DOTATION DE COMPENSATION	DE La Dotation de Compensation est versée par l'Etat à la C.A.N., sur la base de l'allocation qui en 2003 compensait la suppression des salaires des bases de TP. Cette base est reconduite chaque année et actualisée par la loi, avec un ajustement spécifique en 2011.
--------------------------	---

DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	La Dotation d'Intercommunalité est versée par l'Etat à la C.A.N., sur la base de 38,11 € (250 F) par habitant en 2000. Cette valeur de base par habitant a varié ensuite chaque année : - au niveau national, en fonction de l'enveloppe votée dans la Loi de Finances et des arbitrages du Comité des Finances Locales ; - au niveau de la C.A.N., selon son potentiel fiscal et son coefficient d'intégration fiscale atteignant en 2012 46,50 € par habitant.
-----------------------------	--

PRODUITS (SERVICES TARIFIES), (AUTRES) RECETTES	Droits d'entrée, locations, recouvrements divers. A partir de 2010 la taxe de séjour, de 2011 la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). Annuités d'emprunts récupérables. Reprise de résultats excédentaires antérieurs.
---	---

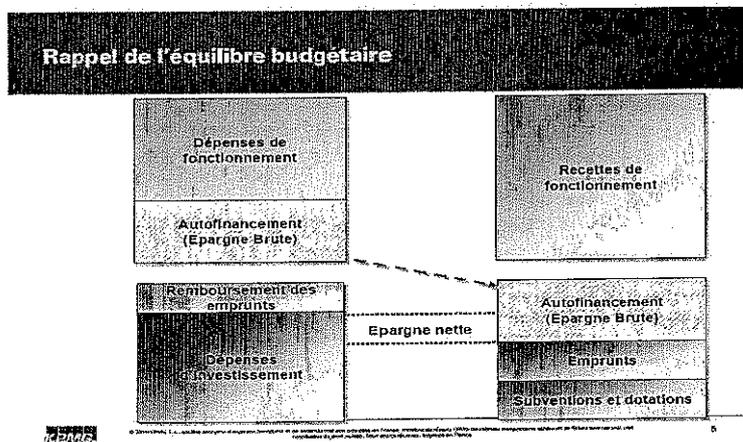
SUBVENTIONS, FCTVA, EMPRUNT	Les subventions sont versées à la C.A.N. par divers financeurs. Le FCTVA, lié aux dépenses d'équipement, est versé trimestriellement à la C.A.N. par l'Etat. Les emprunts sont ceux que certaines communes ont transférés et ceux réalisés en propre par la C.A.N.
-----------------------------	--

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	Principale ressource du budget autonome Déchets Ménagers, la TEOM est une taxe payée par les propriétaires d'immeubles bâtis, avec un taux par zone de collecte. Il y a 3 zones depuis 2009.
---	--

REDEVANCE ASSAINISSEMENT	Principale ressource du budget annexe Assainissement, c'est une redevance appliquée à la consommation d'eau potable. Le Conseil de la C.A.N. vote le taux de la redevance d'assainissement.
--------------------------	---

VERSEMENT TRANSPORT	Principale ressource du budget annexe Transports Urbains, le VT est un impôt assis sur la masse salariale des entreprises de plus de 9 salariés. Le Conseil de la C.A.N. vote le taux du versement transport.
---------------------	---

5 La constitution de l'épargne et le financement de l'investissement



Source : KPMG

L'ÉPARGNE BRUTE est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'ÉPARGNE NETTE est l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette ; elle contribue à financer les dépenses d'investissement.

6 Le classement par nature, fonction, opération ou politique

Dans le budget, les dépenses et les recettes peuvent être classées par nature, par fonction (instruction comptable M 14), par opération. La collectivité fait également le choix de les classer par politique.

PAR NATURE	les flux sont enregistrés dans les comptes dont l'intitulé correspond à leur nature ; exemples : 60 achats et variation des stocks ; 213 constructions
PAR FONCTION	la nomenclature fonctionnelle M 14 permet de répartir entre 10 grands secteurs d'activité les crédits ouverts au budget : services généraux ; sécurité et salubrité publique ; enseignement, formation ; culture ; sport et jeunesse ; interventions sociales et santé ; famille ; logement ; aménagements, services urbains et environnement ; action économique
PAR OPERATION	la C.A.N. peut classer certains investissements en opérations ; exemple d'opération : liaison routière
PAR POLITIQUE	le budget de la C.A.N. a intégré en 2010 une nouvelle classification interne ; exemples de politiques : aménagement du territoire ; développement économique ; tourisme ; lecture publique ; musique ; sports ; gens du voyage

7 Les autorisations de programme et crédits de paiement

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

AUTORISATION DE PROGRAMME	C'est la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la C.A.N.
CREDIT DE PAIEMENT	Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

8 Les taux d'imposition de la C.A.N. en 2012

Taux d'imposition de CFE applicable en 2012	26,35 %
mise en réserve de taux de CFE pendant 3 ans maximum	0,00 %
Taux d'imposition de TH	10,53 %
Taux d'imposition de TFB	0 %
Taux d'imposition de TFNB	3,37 %
Taux d'imposition de TaTFNB, figé au niveau 2010	48,19 %
Coefficient applicable au tarif national de la TASCOM	1,05

9 Les décisions fiscales déjà prises par la C.A.N.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Niort a décidé :

- le 12 avril 2010 :

* le taux d'imposition 2010 de CFE pour la part communautaire de cette taxe : 17,49 % ;

- le 27 septembre 2010 :

* la fixation à 2.000 € de la base minimum d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises ;

* l'exonération de CFE des créations et extensions d'entreprises dans les zones urbaines sensibles situées à Niort (Tour Chabot, Gayacherie, Clou Bouchet) ;

* l'exonération de CFE des cinémas classés « art et essai » ;

- le 18 octobre 2010 :

* le taux des abattements applicables à la part communautaire de la taxe d'habitation :

NB : l'addition des états fiscaux n° 1389 TH pour 2009 des 29 communes permet de dénombrer 24.730 personnes à charge (dont 21.904 pour la strate 1 ou 2 personnes à charge, 2.762 pour les 3 personnes à charge ou plus, et 64 handicapés) ; la valeur locative moyenne (VLM) des habitations de l'agglomération se situe à environ 2.822 € en valeur 2009 ; le projet de loi de finances pour 2011 doit inclure une mesure visant à neutraliser pour les contribuables l'écart entre les abattements départementaux 2010 et communautaires 2011

= abattement obligatoire pour charges de famille :

. pour 1 ou 2 personne(s) à charge : par personne 10 % de la VLM ;

. à partir de la 3ème personne à charge : par personne 15 % de la VLM ;

= abattement pour personne(s) handicapée(s) ou invalide(s) :

. par personne : 10 % de la VLM.

- le 26 septembre 2011 :

* la fixation à 1,05 du coefficient multiplicateur applicable localement au tarif national de la TASCOM ;

* la fixation à 4.000 € de la base minimum d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises pour les contribuables dont le chiffre d'affaires -ou les recettes- atteint ou dépasse 100.000 € ;

* l'exonération de CFE pendant 2 ans des entreprises nouvelles ;

* l'exonération de CFE pendant 7 ans des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires.

- le 23 janvier 2012 :

* la réduction de 50 % de la base minimum d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises pour les contribuables dont le chiffre d'affaires -ou les recettes- hors taxes est inférieur à 10.000 €.

- le 24 septembre 2012 :

* la fixation à 1,10 du coefficient multiplicateur applicable localement au tarif national de la TASCOM.

La signification des abréviations et sigles utilisés

AP	autorisation de programme
CET	contribution économique territoriale
CFE	cotisation foncière des entreprises
CP	crédit de paiement
CVAE	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DGF	dotation globale de fonctionnement
DOB	débat d'orientations budgétaires
EPCI	établissement public de coopération intercommunale
FCTVA	fonds de compensation de TVA
FNGIR	fonds national de garantie individuelle de ressources
IFER	imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
SPL	société publique locale
TaTFNB	taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties
TASCOM	taxe sur les surfaces commerciales
TEOM	taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFB	taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB	taxe foncière sur les propriétés non bâties
TH	taxe d'habitation
TLPE	taxe locale sur la publicité extérieure
TP	taxe professionnelle
TPU	taxe professionnelle unique
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
VT	versement transport